

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°8

CIRCULATION REGLEMENTÉE

Le Maire de NEAUFLES-SAINT-MARTIN,
Voie Communale n°40 - entre R.D 10 et COURCELLES-LÈS-GISORS dans l'agglomération de
NEAUFLES-SAINT-MARTIN ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes,
les départements, les régions et l'état,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18, R 411.25 à
R 411.28 et R 422.4;
Vu la dangerosité de la Voie Communale n°40 déjà interdit aux véhicules

ARRÊTONS

Article 1^{er} : À compter du 15 février 2022 et jusqu'à nouvel ordre, la circulation des piétons, cyclistes,
motards etc..... est strictement interdite sur la Voie Communale n°40 - dans l'agglomération de
NEAUFLES-SAINT-MARTIN pour le franchissement de l'Epte.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et
règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la
commune de NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN -53, Avenue Gustave
Flaubert 76 000 ROUEN.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de NEAUFLES-SAINT-MARTIN, Monsieur le
Commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure, Monsieur le Commandant de la brigade de
gendarmerie de GISORS, ou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera adressée à :

- la Mairie de COURCELLES-LES-GISORS
- Conseil Départemental de l'Eure
- Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Vexin Normand

Fait à NEAUFLES-SAINT-MARTIN, le 15 février 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

